Les bois de Brussey

Une randonnée proposée par Nathalie-Guillet E.

Au départ de la Maison de la Nature implantée au bord de l'Ognon dans un ancien moulin, cette promenade mène aux bois de Brussey, puis offre de beaux panoramas sur le château de Ruffey et sur l'Ognon.

Durée	3h 00	**Difficulté**	Facile
Distance	9,40 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	117 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	117 m	**Commune**	Brussey (70150)
Point haut	323 m		
Point bas	205 m		

Trace n° 767345

Description

Parking de la Maison Commune à Brussey.

(**D/A**)Depuis le parking, remonter la Rue du Moulin en direction du village de Brussey.

(**1**) À l'intersection, prendre la D15 à droite. Tourner à gauche rapidement au lieu-dit les Douces Terres afin d'entamer la montée menant sur les hauteurs forestières de Brussey (environ 1,3 km) .

(**2**) Prendre à droite sur 500m en lisière de bois pour rejoindre une route.

(**3**) Tourner à gauche et poursuivre en montant le chemin à travers bois sur 1,5 km afin de rejoindre la ligne de crête sur la route forestière de Brussey Avrigney.

(**4**) À l'intersection principale, tourner à gauche (balisage Saint-Jacques de Compostelle : coquille Jaune sur fond Bleu). Continuer toujours tout droit en descendant le Bois des Prêtres. Dépasser les premières maisons de Marnay par le chemin de la Corvée.

(**5**) Face à la caserne des pompiers, tourner à gauche pour prendre la Rue Gabiot toujours tout droit.

(**6**) À l'intersection, passer la barrière pour emprunter l'ancienne voie du Tacot que vous ne quitterez plus jusqu'à rejoindre le point d'arrivée (**D/A**).

Points de passage

D/A Maison de la Nature à Brussey
N 47.295251° / E 5.80675° - alt. 206 m - km 0

1 D15 à droite
N 47.296845° / E 5.804873° - alt. 212 m - km 0.23

2 Lisière de bois
N 47.306827° / E 5.79661° - alt. 249 m - km 1.76

3 Route forestière, à gauche
N 47.309144° / E 5.802535° - alt. 251 m - km 2.32

4 Voie Saint-Jacques de Compostelle à gauche
N 47.320158° / E 5.795069° - alt. 318 m - km 3.81

5 Caserne des Pompiers à Marnay, à gauche
N 47.294119° / E 5.777497° - alt. 215 m - km 7.11

6 Ancienne voie de chemin de fer
N 47.293364° / E 5.781883° - alt. 216 m - km 7.47

D/A Maison de la Nature à Brussey
N 47.295317° / E 5.806674° - alt. 206 m - km 9.4

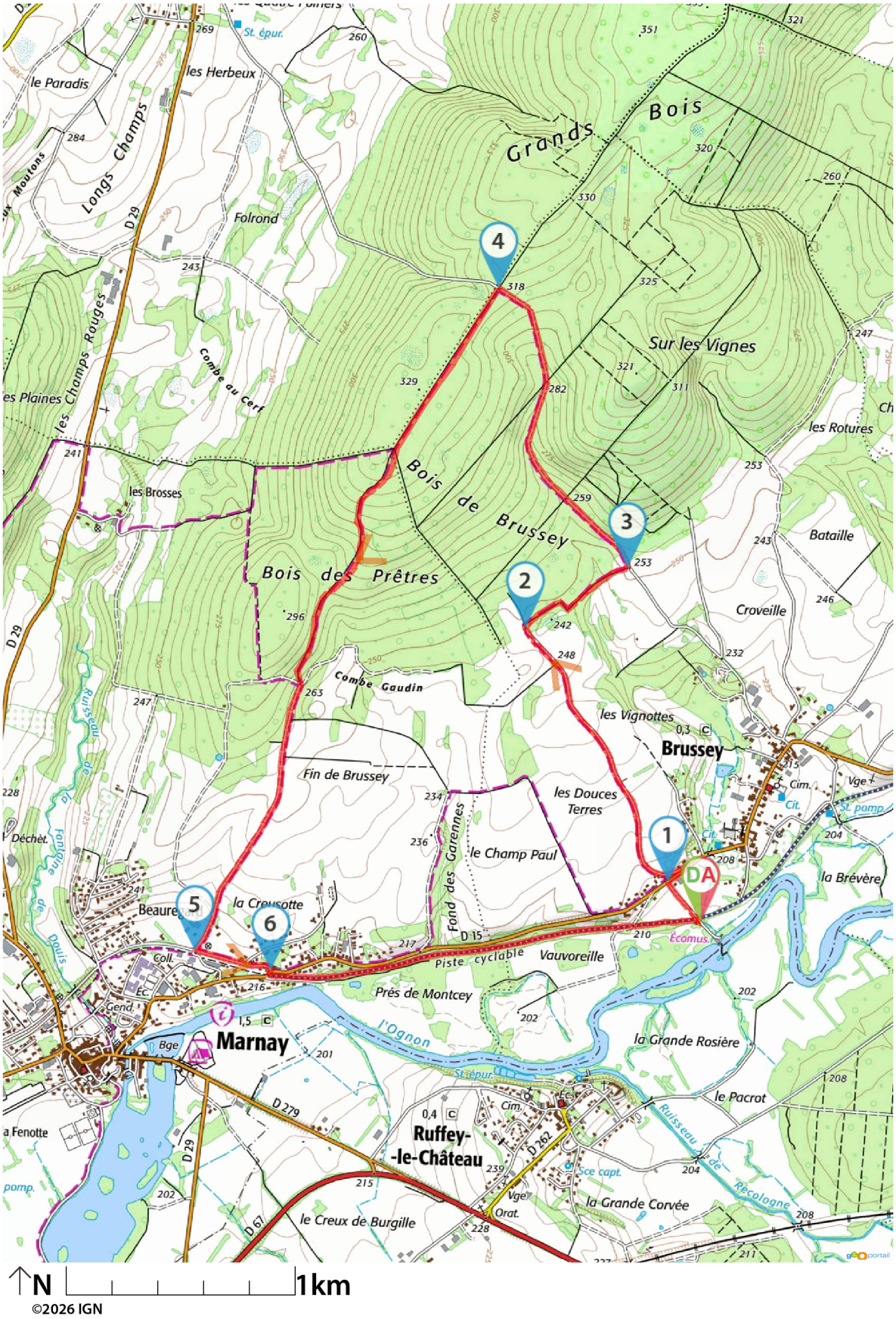
Informations pratiques

À voir

En profiter pour aller visiter, à 15 minutes environ en voiture, les jardins d'Acorus à Autoreille.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-les-bois-de-brussey/

Copie, vente et diffusion interdites - 3jcjHIF8

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - 3jcjHlF8

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

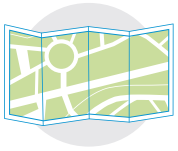
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



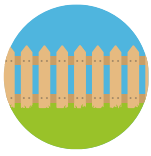
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



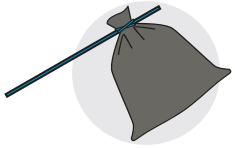
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.